

**2**

MAR  
2023

## Infrastructures / Office cantonal des transports

### Enquête publique de réglementation du trafic - Chemin du Bois-Gourmand - Commune de Veyrier

Enquête publique numéro 6978

Objet : Circulation et stationnement

La commune de Veyrier, par son courriel du 14 février 2023, nous demande de réglementer l'espace de circulation et de stationnement de la déchetterie du Grand-Donzel, accessible depuis le chemin du Bois-Gourmand. Le parcage sera interdit, à l'exception des usagers déchargeant des déchets. A l'arrière de l'espace de déchargement, la circulation sera interdite à l'exception des services communaux. Il convient, dès lors, de réglementer ces nouvelles prescriptions au moyen la signalisation nécessaire.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter du lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter du lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports (OCT), tél. 022 546 78 00.